

Handicap : les oubliés de la prime Ségur se mobilisent

Selon la structure pour laquelle ils travaillent, des salariés d'établissements spécialisés dans le handicap n'ont pas droit à la prime Ségur de l'État. Une cinquantaine était mobilisée hier pour dénoncer une « inégalité de traitement ».

PAR ARIANE DELEPIERRE
calais@lavoixdunord.fr

CALAIS. Anne-Sophie est éducatrice spécialisée au Service d'accompagnement en milieu ouvert (SAMO) à Coulogne. Comme l'établissement pour lequel elle travaille dépend du Département, elle n'aura pas droit à la revalorisation salariale de l'État. À partir du 1^{er} janvier, la prime « Ségur » permet aux infirmières, rééducateurs, psychologues et autres aides-soignants d'être augmentés de 183 € nets par mois, au titre du Ségur de la santé. « Avec 27 ans d'ancienneté et à 80 %, je suis à 1 800 €. À poste et ancienneté équivalents, mon collègue gagne 2 000 €, sans la prime Ségur, rapporte-t-elle. C'est injuste. » Selon la qualification de l'agent et l'origine des fonds de l'établissement (État ou Département), le salarié touchera la prime ou pas.

À l'appel de la CFDT, les « oubliés » se sont rassemblés hier devant le siège de l'AFAPEI, avenue Coubertin dans la matinée et devant l'ESAT (établissement et service d'aide par le travail), zone Marcel-Doret, en fin de journée.

RECRUTEMENT EN SOUFFRANCE

Comme Anne-Sophie, ils étaient une cinquantaine (éducateurs spécialisés, auxiliaires de vie, di-



Les établissements pour personnes handicapées risquent de « graves problèmes d'effectifs » si le secteur ne bénéficie pas de revalorisation salariale.

recteurs) d'associations venant en aide aux personnes en situation de handicap physique et mental du Calaisis à dénoncer cette « injustice ». Parmi eux, Frédéric Descamps, directeur général de l'association AFAPEI du Calaisis Les Papillons blancs, a témoigné de son « soutien ». Il déplore une « discrimination salariale dans la politique de rémunération ».

Au-delà des frustrations qu'elle peut entraîner, cette inégalité suscite des difficultés de recrutement dans le secteur, déjà en sous-effectifs.

« Ça pose le problème de trouver des salariés dans le médical et le paramédical, alerte Bauduin Butor, délégué CFDT à l'AFAPEI et moniteur d'atelier. C'est toute l'attractivité du secteur qui va souffrir. » ■

CALAISIS EXPRESS

JEAN-MARC PUISSESSEAU RÉÉLU À LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL PORTUAIRE CALAIS-BOULOGNE LITTORAL

Seul candidat à sa succession, Jean-Marc Puisseuseau a été réélu à l'unanimité pour un nouveau mandat d'une durée de cinq ans à la tête du conseil portuaire des ports de Calais et de Boulogne-sur-Mer. L'élection du président de cette instance constituée des usagers de ces deux ports était à l'ordre du jour du conseil portuaire lundi. Âgé de 81 ans, le PDG de la SEPD (Société d'exploitation des ports du détroit) a été réélu à l'unanimité. Par ailleurs, en septembre, l'ancien président de la chambre de commerce et d'industrie de la Côte d'Opale avait précisé qu'il quitterait son poste de PDG en août 2022, pour laisser la place à Benoît Rocher, son adjoint, qui deviendra le directeur général de la SEPD. Jean-Marc Puisseuseau pourrait, tout de même, garder sa fonction de président. ■ D. M.



LE CONSEIL D'ÉCOLE VALIDE LA SOLUTION DU DÉPARTEMENT POUR LA CANTINE

COULOGNE. Peu après la rentrée, une mère de famille, suivie par d'autres parents, a manifesté pour dénoncer le manque de places à la cantine pour des élèves de l'école du Centre. À cause de la crise, le collège Jean-Monnet, qui accueille des écoliers dans sa cantine, a dû réduire sa jauge, excluant ainsi une partie des élèves faute de place. Suite à la mobilisation des parents, la ville (dont dépend l'école), l'inspection académique, le Département (dont dépend le collège) et les directions des établissements se sont réunis. Tandis que la mairie a proposé, en attendant, d'accueillir des enfants dans ses locaux le midi en proposant un sandwich – puis un plateau-repas par un traiteur –, la solution du Département consiste à changer les horaires d'entrée et de sortie des classes pour pouvoir assurer plusieurs services le midi, sans dépasser la jauge limite. Prévue pour la rentrée après les vacances de la Toussaint, cette solution devait être validée par le conseil d'école. Ce qu'il a fait, mardi soir, confirmant donc ce changement pour la rentrée. ■ J.-P.H. D.

